

B. DENIS

Président de la Société
d'Ethnozootechnie, Professeur honoraire
à l'École vétérinaire de Nantes

ENVN, Atlanpole La Chantrerie,
BP 40706, F-44307 Nantes cedex 3

Les mots relatifs à la domestication tendent à dériver dans leur signification. En y prêtant un peu attention, il est aisé de vérifier que, selon la formation des personnes qui s'expriment, " animal domestique " ou " domestication " ne sont pas utilisés selon la même acception. La signification la plus restreinte, qui est aussi la plus récente, fortement médiatisée, consiste à assimiler " animal domestique " à " animal familier ", chien et chat surtout. La domestication devient alors, même si ce n'est pas dit explicitement, le processus par lequel l'animal s'intègre à la famille, dont il finit par devenir un membre à part entière. La signification la plus large revient à considérer comme domestique tout animal qui est élevé par l'Homme, pendant la période, courte ou longue, où celui-ci continue de s'intéresser à l'espèce ; la domestication est alors une action permanente que l'Homme exerce sur l'animal et qui cesse dès que l'espèce n'est plus soumise à élevage. Entre ces deux extrêmes se situent, notamment, la conception zoologique classique de la domestication, plutôt étroite même si les contours en sont flous, et celle du législateur qui, pour des raisons conjoncturelles, est obligé de faire des choix, susceptibles de dérouter.

Il ne va donc plus de soi aujourd'hui que la domestication corresponde à ce qu'en disaient classiquement les zoologistes. Leur conception est même parfois oubliée, alors qu'elle conserve vocation à servir de référence, compte tenu de son antériorité. Il importe d'en connaître les grandes lignes, ce à quoi

Résumé

Le mot domestication n'a plus, aujourd'hui, de signification univoque et il est utilisé selon différentes acceptions. La conception zoologique classique, qui fut la référence, est présentée de façon très synthétique. Elle retient une liste limitée d'espèces domestiques, en raison de critères de définition très restrictifs. Elle conserve sa logique, mais elle est souvent critiquée de nos jours et volontiers remplacée par des conceptions élargies, où toute action de l'Homme se traduisant par une activité d'élevage, même ténue, procède de la domestication, et où la liste des espèces considérées comme domestiques se trouve considérablement augmentée. Le législateur tient une position intermédiaire, en admettant qu'il existe des races ou variétés domestiques dans des espèces sauvages soumises à élevage. Certains auteurs pensent qu'il conviendrait aujourd'hui de supprimer le mot domestication, mais reconnaissent ne pas savoir par quoi le remplacer.

La domestication : un concept devenu pluriel

nous nous attacherons, très succinctement, dans une première partie. Nous envisagerons ensuite des conceptions élargies, qui tendent à prévaloir en anthropologie et en sciences sociales, en nous référant aux travaux de deux chercheurs français. Nous présenterons enfin, à grands traits, les conceptions du législateur en France.

Ces évocations suffiront sans doute à illustrer notre propos, qui est d'attirer l'attention sur l'ambiguïté actuelle du mot domestication, mais elles ne sauraient en aucun cas prétendre être une synthèse exhaustive sur le sujet.

1 / La conception zoologique classique de la domestication

La conception zoologique classique de la domestication a fait l'objet de nombreuses publications. Plusieurs ouvrages de synthèse ont été publiés en langue française depuis 1960, les plus récents étant, à notre connaissance ceux de Gautier (1990) et Guérin (1994). On en trouve également une bonne présentation chez Jussiau *et al* (1999), même si ces auteurs sont plutôt critiques à son égard. Enfin, nous avons tenté une présentation très générale récemment (Denis 2003).

Nous avons retenu six points pour notre évocation.

1) Il est très difficile de définir ce qu'est un animal domestique et aucune des définitions qui ont été proposées n'est réellement satisfaisante. Trois conditions paraissent toutefois nécessaires pour le caractériser :

- un certain degré d'appivoisement, qui doit normalement aller jusqu'à l'entretien d'un minimum de relations sociales avec l'Homme,
- un contrôle de la reproduction par l'Homme, qui va de pair avec la mise en oeuvre d'une sélection visant à l' " amélioration " des animaux,
- une utilisation des animaux : un animal inutile ne saurait être domestiqué ou ne le reste pas.

Certains individus d'une espèce donnée peuvent, ponctuellement, satisfaire à ces cri-

tères. Il faut qu'une proportion importante de sujets soit concernée pour qu'apparaisse une " espèce domestique ". L'habitude prévalut pendant longtemps de distinguer l'espèce sauvage de l'espèce domestique, même lorsqu'elles demeurent très proches et s'hybrident sans difficulté, puis la tendance à revenir à une seule espèce s'imposa dans beaucoup de cas. La discussion paraît néanmoins se poursuivre.

2) La liste des espèces pour lesquelles le qualificatif de domestique n'est pas discuté est restreinte : une trentaine au maximum (voir tableau 1). On trouve toutefois des listes plus importantes, qui n'excèdent guère la cinquantaine d'espèces lorsqu'elles émanent de zoologistes, mais dont la subjectivité n'est pas absente car ce ne sont pas toujours les mêmes espèces " supplémentaires " qui sont retenues. Il semble que la possibilité d'entretenir des rapports sociaux avec l'Homme soit, consciemment ou inconsciemment, un élément clé du choix, qui fait éliminer de la liste les insectes, les mollusques et même les poissons. Le fait qu'une espèce ne soit pas reconnue comme domestique n'interdit évidemment pas son élevage ou son utilisation par l'Homme. Il est intéressant de signaler que les Ecoles vétérinaires distinguent traditionnellement la zootechnie, qui s'occupe de l'élevage des espèces domestiques *stricto sensu*, et la zoologie appliquée, qui intègre notamment l'élevage des espèces non reconnues comme domestiques ; ainsi, l'aquaculture et l'apiculture y sont du ressort de la zoologie appliquée et non pas de la zootechnie.

3) Dans la mesure où certaines familles ont procuré beaucoup plus d'espèces domestiques que d'autres, il est apparu qu'il existait une aptitude à la domestication, qui dépend notamment de l'organisation sociale de l'espèce, de son mode de reproduction, de ses habitudes alimentaires, de l'influence de la captivité sur la fécondité des animaux, etc. En reconnaissant l'existence d'une aptitude à la domestication, les zoologistes admettaient du même coup que, même s'il l'exploite, l'Homme ne peut pas domestiquer *stricto sensu* n'importe quelle espèce.

4) C'est le processus de domestication qui fait passer une espèce du statut de sauvage à celui de domestique. Il est situé dans le temps, à une époque très variable selon les espèces (le Chien à - 12 000, le Lapin au Moyen-Age, voire plus tard, pour prendre les exemples extrêmes) et peut naturellement en concerner de nouvelles. Les zoologistes n'ont jamais cherché à estimer la durée nécessaire à la transformation sauvage/domestique, mais il est tacitement admis qu'elle est longue, voire très longue : il ne saurait suffire de quelques générations d'élevage en captivité. A partir du moment où la domestication peut être considérée comme achevée, l'élevage se poursuit dans le cadre de la " vie en domesticité ".

La domestication est également située dans l'espace, avec, pour beaucoup d'espèces, une évolution des idées en faveur de l'existence de plusieurs centres de domestication.

Tableau 1. Liste des espèces domestiques (d'après Bourlière 1974, cité par Digard 2003).

<p>Sous-classe des Oiseaux</p> <p>Ordre des Anseriformes F. des Anatidés : Canard (<i>Anas platyrhynchos</i>), Canard de Barbarie (<i>Cairina moschata</i>), Oie (<i>Anser anser</i>)</p> <p>Ordre des Galliformes F. des Phasianidae : Poule (<i>Gallus gallus</i>) F. des Numididae : Pintade (<i>Numida meleagris</i>) F. des Meleagrididae : Dinde (<i>Meleagris gallopavo</i>)</p> <p>Ordre des Columbiformes F. des Columbidae : Pigeon (<i>Columba livia</i>)</p> <p>Sous-classe des Mammifères</p> <p>Ordre des Rongeurs F. des Caviidés : Cobaye (<i>Cavia porcellus</i>)</p> <p>Ordre des Lagomorphes F. des Leporidae : Lapin (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)</p> <p>Ordre des Carnivores F. des Canidae : Chien (<i>Canis familiaris</i>) F. des Felidae : Chat (<i>Felis catus</i>)</p> <p>Ordre des Périssodactyles F. des Equidae : Cheval (<i>Equus caballus</i> ou <i>E. przewalskii</i> ?), Ane (<i>E. asinus</i>)</p> <p>Ordre des Artiodactyles F. des Suidae : Porc (<i>Sus domesticus</i>) F. des Camelidae : Chameau (<i>Camelus bactrianus</i>), Dromadaire (<i>C. dromedarius</i>), Lama (<i>Lama glama</i>), Alpaca (<i>L. pacos</i>) F. des Cervidae : Renne (<i>Rangifer tarandus</i>) F. des Bovidae : Boeuf (<i>Bos taurus</i>), Zebu (<i>B. indicus</i>), Yak (<i>B. grunniens</i>), Gayal (<i>B. frontalis</i>), Buffle d'eau (<i>B. bubalus</i>), Mouton (<i>Ovis aries</i>), Chèvre (<i>Capra hircus</i>).</p>	<p>Cette liste de 26 espèces est " étroite ". A titre d'exemple d'une liste plus large mais demeurant néanmoins limitative, s'inscrivant bien dans la tradition zoologique, Corbet et Clutton-Brock (1984) arrivent à un total de 44, en ajoutant (compte non tenu de la taxinomie, les noms d'espèces étant empruntés à trois tableaux qui classent les animaux en fonction de leur " degré " supposé de domestication) : Eléphant d'Asie, Ragondin, Chinchilla, Paon, Autruche, Banteng, Renard, Vison, Hamster doré, Souris (de laboratoire), Rat de Norvège (de laboratoire), Cygne, Canari, Perruche ondulée, Poisson rouge, Abeille, Furet, Ver à soie.</p>
---	---

5) La domestication entame un processus de sélection dont les conséquences finiront par être considérables pour les animaux, aux plans anatomique, physiologique, comportemental et génétique. Même dans l'hypothèse où une espèce domestiquée depuis longtemps serait capable de retourner à l'état sauvage, il faudrait que s'écoule une longue période d'action de la seule sélection naturelle pour que

lui soit reconfermé le qualificatif de sauvage : ce n'est pas par hasard que les zoologistes préfèrent parler de " marronnage " pendant cette longue période. En d'autres termes et paradoxalement peut-être, selon la conception zoologique classique de la domestication, il est accepté que des espèces sauvages soient soumises à élevage et utilisation par l'Homme, tout en conservant le qualificatif de sauvage, et que des espèces domestiques retournent à l'état sauvage, tout en conservant le qualificatif de domestique ... Au moins, dans un cas comme dans l'autre, pendant un certain temps.

6) Le zoologiste ne s'intéresse pas particulièrement aux objectifs de la domestication. Il entérine donc les conceptions classiques, lesquelles ont évolué :

- on a admis pendant longtemps que l'Homme a domestiqué les animaux à des fins utilitaires, donc par nécessité. Il est difficile de ne pas se rallier à cette opinion, mais il est apparu que ce n'était pas obligatoirement vrai au début du processus de domestication ;
- comme toutes les civilisations ont utilisé des animaux domestiques dans un contexte religieux (soit en les divinisant, soit en les offrant en sacrifice), d'aucuns pensent, en reprenant une expression de Leroi-Gourhan, que " l'homme primitif aurait au départ nourri son totem tandis que, peu à peu, l'inspiration l'aurait conduit à en faire son domestique " ;
- d'autres pensent que la domestication se serait faite plus ou moins d'elle-même, l'Homme ne se rendant pas bien compte de ce qui se passait au fur et à mesure que les liens sociaux se renforçaient entre l'animal et lui ;
- la thèse la plus récente, que l'on trouve formulée notamment par Sigaut et Digard (voir paragraphe suivant), est que la domestication répondrait d'abord à une logique de séduction et de pouvoir sur l'animal, avant d'être mise au service de l'Homme.

Quoi qu'il en soit, le potentiel utilitaire des animaux a été reconnu très vite.

Nous en resterons là. La conception zoologique classique de la domestication est souvent jugée trop étroite. On est libre ou pas de l'accepter car les raisons ne manquent effectivement pas de la moduler ou de la corriger, comme on va le voir au travers d'autres conceptions. Il faut néanmoins, outre son antériorité, lui reconnaître une cohérence et une logique.

2 / Des conceptions élargies

Nous retiendrons ici les conceptions de Digard (1990 et 2003) et celles de Sigaut (1988).

2.1 / La domestication animale revisitée par l'anthropologie

Tel est le titre de la communication de Digard (2003) au récent colloque de la Société d'Ethnozootecnie et de la Société zoolo-

gique de France. On peut extraire de celle-ci les considérations suivantes, qui nous paraissent assez bien caractériser la pensée de l'auteur.

La conception zoologique classique s'intéresse trop, selon lui, aux résultats sur l'animal du processus de domestication et en vient à considérer comme domestiques les seules espèces que l'Homme a beaucoup transformées. Or, pour un anthropologue, l'Homme est aussi intéressant à considérer que l'animal dans l'étude de la domestication : le projet que le premier avait sur le second compte finalement plus que ce qui s'en est réellement ensuivi pour les animaux. Ainsi, par domestication, Digard entend " l'action que les hommes exercent sur les animaux qu'ils possèdent, ne serait-ce qu'en les élevant. Cette action domesticatoire est identifiée non pas au vu d'un résultat car l'action pré-existe toujours à son résultat, mais en fonction d'un projet, celui de faire quelque chose - on ne sait pas toujours très bien quoi - avec un animal " .

L'action domesticatoire, poursuit Digard, s'exerce sur des animaux concrets, non sur des espèces. La notion classique d'espèce domestique n'a guère de sens puisque :

- pour beaucoup d'entre elles coexistent à la fois des sujets domestiques et sauvages,
- il y a plus de 200 espèces pour lesquelles, à un moment ou à un autre, l'Homme a exercé une action de domestication : il n'est donc pas fondé de dresser une liste n'en comprenant que 25 ou 30,
- la frontière sauvage/domestique ne passe finalement pas entre les espèces mais en leur sein.

Aucune espèce animale ne peut être considérée comme totalement et définitivement domestiquée, et aucune espèce sauvage n'est à l'abri de tentatives de domestication.

L'action domesticatoire est nécessairement continue, chaque jour entretenue et renouvelée, faute de quoi les animaux peuvent se " dédomestiquer " et retourner à l'état sauvage. L'Homme doit, vis-à-vis de l'animal qu'il détient, respecter les exigences fondamentales dont dépend la survie des individus et de l'espèce, lesquelles sont au nombre de trois : défense contre les agressions de toute nature (intempéries, prédateurs, etc), alimentation, reproduction. C'est au degré d'intervention de l'Homme à chacun de ces trois niveaux critiques que l'on peut apprécier le niveau de domestication, le stade le plus avancé de celle-ci correspondant au cas où aucune des trois exigences vitales ne peut être satisfaite sans l'assistance humaine : en ce sens, le Ver à soie, qui est pourtant fréquemment omis dans les listes des zoologistes, est le plus domestique des animaux !

Concernant la finalité de l'action domesticatoire, il est probable que l'Homme n'a pas eu pour objectif initial de tirer des services ou des produits matériels des animaux mais, au moins pour les premières domestications, a plutôt essayé de satisfaire deux tendances inscrites dans sa nature :

- la curiosité intellectuelle gratuite, le besoin de relever des défis, de réussir du “ jamais vu ”, de venir à bout de ce qui échappe, indépendamment de toute nécessité ;
- la “ compulsion mégalomane de dominer les êtres et la nature, de se les approprier, de les transformer ”.

Aujourd'hui, certaines utilisations d'animaux domestiques qui échappent, au moins quant à leur motivation initiale, à la logique économique, sont du plus grand intérêt pour l'anthropologue : utilisations symboliques ou religieuses, ludiques ou sportives, ornementales ou pour la compagnie. Elles montrent que, de part et d'autre de la masse des animaux dits “ de rente ” en existent d'autres que l'Homme “ joue à domestiquer ”, les uns sur le mode tragique, avec l'exercice d'une violence qui peut aller jusqu'à la mort (tauromachie), les autres “ sur le mode de la comédie sentimentale, en les sur-domestiquant ”.

L'Homme consomme certes des animaux domestiques (au propre et au figuré) mais il consomme aussi et surtout de la domestication, c'est-à-dire du pouvoir de l'Homme sur l'animal. La domestication serait ainsi recherchée pour elle-même et pour l'image qu'elle renvoie d'un pouvoir sur la vie et les êtres. Même quand elle sert aussi à autre chose, l'action domesticatoire contient sa propre fin. Corollairement, en construisant l'animal, l'Homme se construit lui-même, élabore sa culture.

Au total on est, avec les analyses de Digard, face à une tout autre conception de la domestication. Cela dit, si, sur certains points, il prend nettement le contre-pied de la position classique des zoologistes, il ne vise nullement à faire disparaître celle-ci mais à la prolonger, en l'élargissant.

2.2 / Pour une suppression du mot domestication ?

Selon Sigaut (1988), la notion très globalisante de domestication implique des relations d'appropriation, de familiarisation et d'utilisation des animaux. Dès que l'un ou l'autre de ces trois éléments manque, on parle volontiers de “ cas marginal ” ou de “ protodestication ” alors que, spontanément, les animaux concernés sont bien considérés comme domestiques. Pour cet auteur, ces trois relations correspondent en fait à des réalités distinctes, qui obéissent à des logiques différentes et assez largement indépendantes.

- Ainsi, les animaux peuvent être :
- appropriés, non apprivoisés, non utilisés : chasse proprement dite, lorsque les terres et le gibier appartiennent à quelqu'un ; garennes et pigeonniers médiévaux, où le prélèvement des animaux s'apparentait, au moins dans l'esprit, à la chasse ;
 - appropriés, apprivoisés, non (ou peu) utilisés : bétail de nombreuses sociétés d'Afrique orientale et d'Asie du Sud et du Sud-est, qui a une pure valeur d'échange ou de signe ; animaux familiers de nos sociétés occiden-

- appropriés, non apprivoisés, utilisés : animaux sauvages montrés en spectacle ; utilisation du Chat ou de la Belette pour la chasse des rats et des souris qui, pour être optimisée, demande à ce que l'animal n'ait pas de familiarité avec l'Homme ; utilisation de la Vigogne dans les Andes, qui ne survit pas en captivité et qui, à l'époque incaïque, était rabattue chaque année dans des enclos pour la récolte de la laine, puis relâchée ; la Civette, qui ne donne son musc que sous l'effet de la colère, laquelle devait être provoquée en tourmentant l'animal. Le cas de l'Éléphant d'Asie se rattache à cette situation : on le maintient à l'état sauvage pour éviter d'entretenir les jeunes à grands frais pendant 15 à 20 ans avant de les faire travailler, alors que la capture et le dressage d'éléphants sauvages ne demandent que quelques mois. L'élevage du Cheval, en Europe, s'est longtemps fait selon le même principe ; il en serait peut-être de même du Boeuf et du Porc ;
- appropriés, apprivoisés, utilisés : les animaux domestiques “ classiques ” rentrent dans cette catégorie.

Sigaut estime que, si l'on accepte de distinguer les trois relations d'appropriation, de familiarisation et d'utilisation, et de les combiner entre elles, on peut sans difficultés couvrir toutes les configurations possibles dans les relations Homme/animal et résoudre les contradictions auxquelles conduit la notion trop globale de domestication. Il en arrive alors à se demander ce qu'il convient de faire du mot “ domestication ”, qui daterait de 1836 selon le dictionnaire *Petit Robert*, mais dont l'idée est plus ancienne ; il a certes rendu bien des services mais correspond aujourd'hui à une notion inadéquate. La logique voudrait qu'on le supprime : Sigaut précise toutefois qu'en attendant d'avoir su le remplacer, il faudra bien continuer à l'utiliser.

Au total, cet auteur refuse, lui aussi, d'enfermer la domestication dans des limites trop étroites - en ce sens, il rejoint sans doute les idées de Digard - mais, au lieu d'élargir le concept, il paraît préférer s'en éloigner et s'intéresser aux relations Homme/animal sans, finalement, se demander si ce dernier est domestique ou sauvage.

3 / Une conception pragmatique : celle du législateur

Les débats scientifiques illustrent la difficulté qu'il y a à appréhender la notion d'espèce animale domestique. Le législateur est néanmoins obligé de définir clairement le champ d'application des mesures réglementaires qu'il édicte. Nous empruntons les informations qui suivent principalement à Perret (2003).

La réglementation relative à la protection de la nature porte notamment sur la préservation des espèces animales non domestiques et offre une définition de celles-ci :

- “ Sont considérées comme espèces animales non-domestiques celles qui n’ont pas subi de modifications par sélection de la part de l’homme ” (Article R.211-5 du Code rural),
- “ Sont considérés comme appartenant à des espèces non-domestiques les animaux n’ayant pas subi de modifications par sélection de la part de l’homme ” (Article R.213-5 du Code rural).

Il ressort *a contrario* de ces définitions que “ les espèces domestiques sont celles qui ont fait l’objet d’une pression de sélection continue et constante ”, laquelle a abouti à la formation de groupes d’animaux ayant acquis des caractères stables, génétiquement transmissibles (races, variétés).

Cela dit, le législateur reconnaît que l’espèce ne constitue pas une entité permettant à elle seule de distinguer populations animales domestiques et non domestiques, comme le montre par exemple le cas du Lapin (*Oryctolagus cuniculus*). Il a donc énuméré, dans une Instruction de la Nature et des Paysages en date du 28 octobre 1994, non seulement les espèces domestiques, mais aussi les races et variétés, devant être considérées comme domestiques. Les mentionner sort du cadre de cette étude : signalons seulement qu’une soixantaine d’espèces d’oiseaux de volière est concernée (dont une trentaine de Psittaciformes).

Les animaux appartenant à l’une ou l’autre des deux catégories se reconnaissent parce qu’ils expriment un phénotype qui les fait correspondre à un standard bien défini. Ce dernier n’est toutefois pas une garantie car des oiseaux d’espèces ornementales peuvent exprimer, par le jeu de la dominance et de la récessivité, un phénotype “ domestique ” tout en étant issus d’une retrempe récente avec des congénères sauvages. C’est la raison pour laquelle, lors de contrôles, la coexistence

dans un élevage d’animaux au phénotype “ domestique ” et de sujets au phénotype “ sauvage ” fait considérer l’élevage tout entier comme étant d’espèce non domestique et le soumet à la réglementation sur la protection de la nature.

Les problèmes ne manquent évidemment pas dans l’application de la réglementation, laquelle, selon Perret, gagne à être manipulée avec souplesse. Au plan fondamental qui est le nôtre, on considérera la position du législateur, en France, comme pragmatique et intermédiaire entre la conception zoologique classique de la domestication et les conceptions élargies.

Conclusion

Le mot domestication n’a plus aujourd’hui de signification univoque et il est utilisé selon différentes acceptions. Chacune d’entre elles a sa propre logique. Il est dommage qu’il ne soit pas possible de recourir à des mots différents pour les désigner, en réservant toutefois à la conception zoologique classique l’usage de “ domestication ”, puisqu’elle fut la première à apparaître et qu’elle fut longtemps la référence.

Il reste que, d’un point de vue strictement scientifique, ne prenant donc pas en compte d’éventuelles contraintes réglementaires, l’ “ élevage ” ne sous-entend pas obligatoirement que les animaux qui y sont soumis soient domestiques. Leur conférer ou non ce statut est, finalement, une question de convention et, parfois aussi, de patience. Peu importe que de nouvelles tentatives de “ domestication ” soient effectivement reconnues comme telles ou non : l’essentiel est bien que l’ “ élevage ” de nouvelles espèces réponde aux espoirs qui ont été mis en elles.

Références

Corbet G.B., Clutton-Brock J., 1984. Appendix: Taxonomy and nomenclature. In: I.L. Mason (ed), Evolution of domesticated animals, 434-438. Longman Group Limited.

Denis B., 2003. La conception zoologique classique de la domestication : présentation générale. Ethnozootechnie, 71, 3-10.

Digard J.-P., 1990. L’homme et les animaux domestiques. Anthropologie d’une passion. Collection Le temps des sciences, Editions Fayard, Paris, 326 p.

Digard J.-P., 2003. La domestication animale revisitée par l’anthropologie. Ethnozootechnie, 71, 33-44.

Gautier A., 1990. La domestication. Et l’homme créa l’animal. Collection Jardin des Hespérides, Editions Errance, Paris, 277 p.

Guérin C., 1994. L’homme et la domestication des animaux. ARPPAM-Edition, Museum de Lyon, 112 p.

Jussiau R., Montméas L., Parot J.-C., Méaille M., 1999. L’élevage en France : 10 000 ans d’histoire. Educagri Editions, Dijon, 550 p.

Perret M., 2003. L’approche réglementaire. Ethnozootechnie, 71, 97-102.

Sigaut F., 1988. Critique de la notion de domestication. L’Homme, 108, 59-71.

Abstract

Broadening conceptions of domestication.

The word “ domestication ” is used today with different meanings. The author tries to synthetize the classical zoological signification, which considers as domesticated a limited list of species, because of very restrictive choice criteria. It keeps its logic, but is now often criticized and replaced by broader conceptions, where any breeding action of man on animals, even tenuous, is considered as a domestication one, and

where the list of domesticated species is considerably increased. In French legislation, an intermediate position is to be found: the existence of domesticated breeds or varieties is recognized in some wild species which are bred by man. Some authors think that it would be suitable now to suppress the word domestication but it does not seem easy to find substitutes.

DENIS B., 2004. La domestication : un concept devenu pluriel. INRA Prod. Anim., 17, 161-166.